



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général
DG ORG - Direction Ressources humaines
Le directeur

Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur/Madame l'Ambassadrice

Représentant(e) permanent(e) de
[État membre] auprès de
l'Union européenne

(par courrier électronique)

Bruxelles, le 19 octobre 2021

Objet: Détachement auprès du Secrétariat général du Conseil d'experts nationaux spécialisés dans la lutte contre la criminalité organisée

Réf.: END/8/2021 (JAI B)

Monsieur l'Ambassadeur, Madame l'Ambassadrice,

Le 5 décembre 1997, le Conseil a adopté l'action commune 97/827/JAI instaurant un mécanisme d'évaluation par les pairs permettant aux États membres d'évaluer la mise en œuvre par chacun d'entre eux des instruments de coopération destinés à lutter contre la criminalité organisée internationale. Le Secrétariat général du Conseil apporte son concours à cette mesure avec une équipe de trois experts nationaux détachés afin d'aider les présidences successives à mettre en œuvre les évaluations.

À cette fin, j'ai l'honneur de vous informer que le Secrétariat général du Conseil a l'intention de recruter un(e) expert(e) national(e) détaché(e). Cette personne sera associée à l'organisation du système d'évaluations par les pairs, mis en œuvre par la présidence avec le Secrétariat général et des experts des États membres, mais elle pourra aussi être assignée à d'autres questions traitées par l'unité "Évaluations dans le domaine de la JAI et politique en matière de drogues".

La durée du détachement est de deux ans et peut faire l'objet d'une prorogation pour une durée totale n'excédant pas quatre ans. Veuillez noter qu'en application de l'article 5 de la décision 2015/1027/CE du Conseil, ce détachement pourrait, dans des cas exceptionnels, être prorogé pour une durée supplémentaire de deux ans maximum.

Les qualifications et l'expérience requises sont précisées en annexe.

Les conditions du détachement, y compris les indemnités versées par le Conseil, sont fixées dans la décision du Conseil du 23 juin 2015 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés auprès du Secrétariat général du Conseil (décision 2015/1027/CE - JO L 163 du 30.6.2015 - abrogeant la décision 2007/829/CE). Conformément à l'article 2 de cette décision, les experts nationaux détachés doivent avoir la nationalité d'un État membre de l'UE. Les États membres sont invités à proposer des candidats qualifiés pour ce poste.

Je vous saurais gré d'indiquer, dans les actes de candidature, le nom du (des) point(s) de contact national(aux) responsable(s) pour chaque candidature. Les actes de candidature doivent être accompagnés d'un curriculum vitæ détaillant toutes les fonctions exercées jusqu'à présent et les diplômes ou autres titres obtenus, ainsi que d'une lettre de motivation. Les réponses à la présente lettre doivent être transmises par courrier électronique, au plus tard le **15 novembre 2021 à 18 heures (heure de Bruxelles)**, à l'adresse suivante:

sne.recruitment@consilium.europa.eu.

L'unité "Évaluations dans le domaine de la JAI et politique en matière de drogues" de la DG JAI et la direction des ressources humaines examineront conjointement les candidatures reçues, feront une première sélection et mèneront les entretiens. L'Autorité investie du pouvoir de nomination prendra une décision de nomination sur la base du résultat de la procédure de sélection. Le Secrétariat général du Conseil peut également décider d'utiliser la liste d'aptitude pour pourvoir, à l'avenir, d'éventuels postes vacants correspondant au même profil.

Si nécessaire, de plus amples informations peuvent être obtenues auprès du Secrétariat général du Conseil en s'adressant à M^{me} Mailys Ramonatxo (mailys.ramonatxo@consilium.europa.eu - Tél. +32 2 2819458, ou +32 495795952).

Je vous prie d'agréer l'expression de ma haute considération.

Nathalie Pensaert

Annexes

Annexe 1 - Description du poste

**Expert(e) national(e) détaché(e) (END)
auprès du Secrétariat général du Conseil de l'Union
européenne**

**DG JAI,
unité JAI.B "Évaluations dans le domaine de la JAI et politique en matière de
drogues"**

Réf.: END/8/2021 (JAI B) - 1 poste

Description du poste

A. Principales tâches et responsabilités

Sous l'autorité du chef de l'unité "Évaluations dans le domaine de la JAI et politique en matière de drogues", travaillant avec les fonctionnaires et les autres END du Conseil, l'expert(e) devra accomplir les tâches énumérées ci-après:

- conseiller et assister la présidence dans la mise en œuvre de son programme, notamment en ce qui concerne les dossiers figurant à l'ordre du jour des groupes de travail auxquels l'unité apporte son soutien;
- participer aux évaluations réalisées par le Conseil pour le 9^e cycle et le 10^e cycle à venir, consacrés à certains aspects de l'application pratique de certains instruments de reconnaissance mutuelle, y compris les visites d'évaluation et la rédaction de rapports;
- donner suite aux priorités établies par la présidence du Conseil pour les dossiers législatifs et non législatifs;
- travailler en étroite coopération avec d'autres services du Secrétariat général du Conseil, avec la Commission européenne, avec les États membres et avec les agences et organismes intervenant dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, comme Europol ou Eurojust.

B. Qualifications et expérience requises

- Avoir un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de trois années au moins, sanctionné par un diplôme, ou posséder une formation professionnelle équivalente sanctionnée par un diplôme ou un certificat délivré par un établissement d'études supérieures dans un domaine pertinent ou par un établissement ou une école telle qu'une école nationale de magistrature ou de police;
- avoir au moins trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la coopération judiciaire au sein d'une structure judiciaire, d'un parquet ou d'un tribunal, de préférence dans le domaine de la criminalité organisée ou de l'exécution des actes de coopération judiciaire;
- une connaissance de la coopération judiciaire internationale et des instruments de l'UE en matière de relations internationales, comme le mandat d'arrêt européen et la décision d'enquête européenne, constituerait un atout;
- pour l'exercice de ces fonctions, il est nécessaire d'avoir une connaissance approfondie d'une langue officielle de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une deuxième langue. En pratique, dans l'intérêt du service, il est nécessaire d'avoir une connaissance approfondie de l'anglais à l'oral comme à l'écrit, étant donné que le poste requiert tout particulièrement une bonne aptitude à la rédaction et à la mise au point de documents. La connaissance de la langue française serait un atout.

Les langues de l'UE sont les suivantes: allemand, anglais, bulgare, croate, danois, espagnol, estonien, finnois, français, grec, hongrois, irlandais, italien, letton, lituanien, maltais, néerlandais, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène, suédois et tchèque.

C. Conditions et aptitudes requises

- Solides aptitudes en matière de rédaction et de communication (orale et écrite);
- discrétion;
- capacité de gérer une charge de travail importante et de travailler de manière efficace au sein d'une équipe dans un environnement multinational;
- bonnes capacités de gestion et d'organisation;
- souplesse, capacité d'adaptation et autonomie;
- sens aigu de l'initiative.

D. Habilitation de sécurité

Disposer d'une habilitation de sécurité nationale au niveau SECRET UE est nécessaire. Cette habilitation de sécurité doit être obtenue par le candidat/la candidate auprès de ses autorités compétentes avant le détachement auprès du Secrétariat général du Conseil. La validité de l'habilitation doit couvrir toute la durée du détachement. À défaut, le Secrétariat général se réserve le droit de refuser le détachement du candidat/de la candidate en tant qu'expert(e) national(e).

E. Conditions générales

Les personnes candidates doivent:

- avoir la nationalité d'un des États membres de l'Union européenne et jouir de tous leurs droits civiques;
- avoir satisfait à toutes les obligations légales en matière de service militaire.

Le Secrétariat général du Conseil applique une politique d'égalité des chances.

Pour plus de renseignements concernant la procédure de sélection, veuillez

contacter:

M^{me} Mailys Ramonatxo (mailys.ramonatxol@consilium.europa.eu Tél. +3222819458, ou +32 495795952)
